



CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 02.03.2020

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Christine NAVARRO, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Mrs Didier ALBAN, Christophe MOYNE, Gilles LEMOINE, Franck BERNARD, Eric URIDAT, Thierry LABRUYERE, Philippe MOREL.

Emmanuel GENIQUET a donné pouvoir à Gilles LEMOINE.
Daniel DELAGNEAU a donné pouvoir à Irène CHINOUNE.

Dominique GUINET, Agnès BOCQUEL, Frédéric BRU, Aurélie VARRIER, Christine ABDILLA absents excusés.

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/01/2020.

Délibérations :

- Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019
- Affectation du résultat de clôture 2019
- Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2020
- Vote du budget primitif 2020
- Attribution des subventions aux associations
- Modification du tableau des emplois permanents : poste d'ATSEM.
- Approbation du plan de financement des travaux de réparation du toit de l'église pour la demande de subvention à la DRAC

Examen de devis,
Compte rendu de commissions et syndicats.

Remarque : Philippe Morel : Problème soulevé par Mr Pommier, agriculteur concernant une ligne téléphonique dont le fil peut être arraché par des camions.

Informations

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibérations

1) - **Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019.**

Mme le maire donne la parole à Gilles LEMOINE, adjoint aux finances : il indique que lors du dernier conseil, il avait fait une présentation complète de l'exécuté budgétaire par article, et qu'il

n'y a eu aucune modification depuis. Mme GONZALES, notre comptable public a validé notre situation de clôture.

Au terme de l'exercice budgétaire 2019, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **678 428,78 €** tandis que nos recettes sont de **881 059,44 €**, ce qui dégage un excédent brut d'exploitation de **202 630,66 €** (+ 26% par rapport à 2018).

La section d'investissement est bénéficiaire avec **468 924,38 €** de dépenses et **628 521,34 €** de recettes soit **159 596,96 € de résultat positif**.

Pour déterminer les résultats de clôture, il est nécessaire d'ajouter les résultats des exercices antérieurs qui étaient excédentaires en fonctionnement (366 824,31 €) auquel il faut soustraire l'affectation 2018 faite en 2019 pour (300 000€) laissant apparaître un solde de 66 834,51 € et un résultat déficitaire en investissement de 23 451,14€.

Ainsi **le résultat de clôture en investissement s'établit à 136 245,82 €** et le résultat corrigé des RAR (restes à réaliser) à 133.854,18 €. **Le résultat cumulé de clôture en fonctionnement s'établit à 269 465,17 €.**

Après en avoir délibéré et avoir nommé la présidente de séance pour l'approbation des comptes, en la personne de Marie Thérèse Rigaudier et en dehors de la présence de Madame le Maire, les conseillers approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2019 en tout point conforme au compte administratif et adoptent le compte administratif 2019.

2) Affectation des résultats

Gilles Lemoine, adjoint aux finances, propose au conseil d'éclater le résultat cumulé de fonctionnement soit 269 465,17 € comme suit :

- d'imputer le résultat d'investissement corrigé des RAR soit 133 854,18 €
- de reporter le solde soit 135 610,99 € en reprise au chapitre 2 des recettes de fonctionnement,
- d'affecter au compte 1068 recettes d'investissement 133 854,18 €,
- de reporter 136 145,82 € en reprise ch. 1 des recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux affectent à l'unanimité les résultats 2019 comme proposés. (ci-joint le tableau de clôture).

3) Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2020

Gilles LEMOINE poursuit sa présentation par une projection de la fiscalité communale à échéance de 2020 et 2021, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation. Cette présentation n'est que provisoire mais fait apparaître une baisse potentielle des ressources communales : en effet, même si les bases qui servent de calcul sont revalorisées par l'Etat, le taux d'imposition utilisé est celui de 2017 (12,43% pour la taxe d'habitation et 13,09% pour la taxe foncière).

Dans ce contexte évolutif des modes de calcul de la fiscalité directe, Gilles LEMOINE propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020, soit :

- **12.80 %** pour la Taxe d'Habitation, idem à 2019,
- **13.48 %** pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties, idem à 2019,
- **49.50 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, idem à 2019.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux de fiscalité pour l'année 2020.

4) Vote du BUDGET PRIMITIF

Gilles Lemoine présente alors, le budget primitif élaboré compte tenu des besoins de financement des travaux engagés et des projets listés en commission des finances.

Pour la section de fonctionnement, le Budget général passe de 230 000 € à 254 000 € essentiellement dû aux 22 000 € que nous allons consacrer à l'entretien du toit de l'église dont 5 800 € sera pris en charge par l'assurance pour les dommages dus à la grêle de l'été 2019.

Pour la section d'investissement, les dépenses importantes portent sur les factures en cours pour le cimetière (240 000 €), la sécurisation de la route d'Ars (25 000 €), les travaux d'entretien pour le pont de la rue des Moulins (20 000 €) et l'amélioration de l'éclairage public (5 000 €).

La fiscalité directe (impôts et taxes) s'élèverait à 420 000 €. Le remboursement d'emprunt en capital sera de 244 450 € (dont 150 000 € de prêt relais)

Pour 2020 le budget s'équilibre :

-Pour la section de fonctionnement : 941 020,99 € en dépenses et recettes

-Pour la section d'investissement : 606 880,99 € en dépenses et recettes compte tenu des restes à réaliser.

Après délibération le budget primitif de la commune est approuvé à l'unanimité.

5) Attribution des subventions aux associations

Le vote du budget primitif prévoit une ligne destinée à l'attribution des subventions pour un montant de 39 000 €. Mme le maire informe les membres du conseil que la commission n'a pas été réunie pour les demandes de subvention des associations. Chaque demande est donc présentée et étudiée en séance. Les discussions portent sur la demande de subvention de l'association PEGASE, qui manque de précision et fait apparaître un budget prévisionnel en déficit. Thierry LABRUYERE, tout en ne remettant pas en cause l'implication des bénévoles et le bien fondé de leur action, regrette fortement ce manque de présentation et d'information. Il estime que le montant de la subvention mérite plus de retour au conseil. Mme le maire explique que les membres du conseil d'administration de PEGASE font face à

toute une situation administrative et budgétaire compliquée. Elle indique que le retour sera fait aux bénévoles et que l'AG a lieu le 26 mars prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les subventions à 14 voix Pour, sauf deux demandes :

- Pegase : 12 Voix Pour et 2 Contre (Irène Chinoune et Daniel Delagneau, par manque d'informations dans le dépôt du dossier),
- Sainte Euphémie Tour et Patrimoine : 13 Voix Pour, Gilles Lemoine ne prend pas part au vote, en tant que président de l'association.

ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDE	MONTANT ACCORDE
La Chasse	100	100
Saint'Euphelivres	6 490	6 490
Pegase	30 000	30 000
Sou des Ecoles	300	300
Truite du Formans	130	130
Gym'Détente	150	150
Sainte Euphémie Tour et Patrimoine	200	200
Classe en 0	100	100
Jeunes Sapeurs-Pompiers	100	100
Prévention Routière	70	70
TOTAL	37 640 €	37 640 €

6) Modification du tableau des emplois permanents : poste d'ATSEM.

Mme le maire revient sur l'information donnée aux élus lors du conseil municipal de janvier 2020 concernant le recrutement d'une ATSEM à la suite du départ à la retraite d'un agent.

Le recrutement abouti à l'embauche de Mme Séverine LABALME, en poste sur la commune de Belleville en Beaujolais et qui a postulé à Sainte Euphémie dans le but de retrouver une ambiance au sein d'une école plus rurale.

Forte d'une expérience d'une vingtaine d'année, elle souhaite apporter sa contribution à l'organisation scolaire des enfants de maternelle de l'école Antonin Rolland.

L'emploi du temps proposé à Mme Labalme est un peu augmenté pour lui permettre d'être présente sur le temps du 1^{er} service au restaurant scolaire.

Le recrutement se fait donc sur un temps de 36 heures de travail par semaine scolaire, soit une proratisation à 28,40c sur l'année. Ce taux permet à l'agent de garder son statut CNRACL.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité pour le recrutement d'une ATSEM sur la base des nouveaux horaires, autorisent Mme le maire à signer l'arrêté et approuvent le tableau des emplois permanents comme suit :

Tableau des emplois permanents. Mars 2020.

Emploi Fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Nombre	Grade (s) ou cadre (s) d'emploi autorisés par le Conseil Municipal
Service administratif			
Secrétaire de Mairie	31 heures	1	Secrétaire de mairie ou attaché territorial
Agent d'accueil et secrétariat	28 heures	1	Adjoint administratif ou adjoint administratif principal
Agent de gestion comptable	21 heures	1	Adjoint Administratif ou Adjoint Administratif principal
Service technique et sécurité			
Agent d'entretien polyvalent (patrimoine bâti, voirie, espaces verts) Conducteur	35 heures	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal
Agent d'entretien polyvalent (patrimoine bâti, voirie, espaces verts)	28 heures	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal
Garde-champêtre	7 heures	1	Garde-champêtre ou garde-champêtre principal
Service scolaire			
ATSEM	28,40 c	1	ATSEM (soit 36h00 par semaine scolaire)
Agent Polyvalent petite enfance (entretien de locaux et fonction d'ATSEM)	32h33c	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal (soit 41h par semaine scolaire)
Agent de restauration scolaire et agent d'entretien.	29h96c	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal (soit 38h par semaine scolaire)
Agent de service en restauration scolaire et entretien locaux.	12h60c	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal (soit 16h00 par semaine scolaire)

7) Approbation du plan de financement des travaux de réparation du toit de l'église pour la demande de subvention à la DRAC.

Mme le maire donne la parole à Didier Alban, 1^{er} adjoint aux travaux qui rappelle que des travaux d'entretien et de réparation sont rendus nécessaires sur le toit de l'église à la suite de l'épisode de grêle de l'été dernier et suite à une fuite constatée sur un mur porteur.

L'assurance va intervenir pour un montant de 5 200 €.

Le devis des travaux complémentaires s'élève à 12 832,66 €. Une subvention est demandée aux services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le plan de financement fait partie de ce dossier.

Après avoir entendu les explications de Mr Didier Alban, les élus du conseil municipal **approuvent à l'unanimité le plan de financement présenté et autorisent Mme le maire à signer tous actes en rapport avec cette demande de subvention.**

– COMPTE RENDU des COMMISSIONS et SYNDICATS

Conseil d'école : Marie Thérèse RIGAUDIER, adjointe aux affaires scolaires indique que 17 CM2 partiront en juin 2020 et pour l'instant 15 petites sections arriveront en septembre. Depuis cette année, un livret scolaire numérique unique du CP à la troisième suit les enfants. L'équipe enseignante encourage les familles à bien consulter ce nouveau mode d'échanges.

L'équipe enseignante a fait savoir sa désapprobation quant à l'organisation de la dernière journée de grève : en effet, Mme le maire a demandé à une ATSEM d'assurer le service minimum alors que l'enseignante de sa classe ne faisait pas grève. L'enseignante s'est alors retrouvée seule dans sa classe. Mme le maire indique que l'inspecteur de circonscription avait bien confirmé que la seule obligation de la commune est d'avoir un poste d'ATSEM sur l'école et non par classe.

Syndicat des eaux potables : Sylvie PERMEZEL, déléguée de la commune au syndicat nous fait part de son sentiment de mieux se repérer au sein de ce syndicat qui comprend beaucoup de communes. Au 1^{er} janvier 2020, l'ancien syndicat de Montmerle et environ a rejoint le syndicat SIEP Dombes Saône Vallée qui comprend maintenant 5 intercommunalités, soit 90 000 habitants et 1700 kms de canalisations à entretenir. 2 vice-présidents supplémentaires ont été élus. Les bureaux du syndicat vont être rapatriés à Saint Trivier, plus central, et les professionnels vont passer de 2 ETP à 3 ETP. Le prix de l'eau qui coûte 2.15 euros par m³ HT sur la base de 120 m³ est plus faible en Dombes Saône Vallée que dans les autres intercommunalités. Quid des conséquences sur le tarif de l'eau à l'avenir ?

Remarque : Philippe MOREL, conseiller municipal, constate que rien n'a été fait par Orange concernant la ligne téléphonique qui pend et peut être arrachée par un camion malgré un signalement réalisé par Didier ALBAN. Un accusé de réception de l'intervention a été reçu mais sans plus pour l'instant. Philippe MOREL constate avec regret la lenteur des interventions du service Orange.

Séance levée à 22h20.